



LIVRET 1 COMMENT PLANTER EN VILLE ?

Fiche 1.6 Créer une trame verte, support des continuités écologiques

De quoi s'agit-il ?



la zone de Jarry, tramée par des continuités écologiques

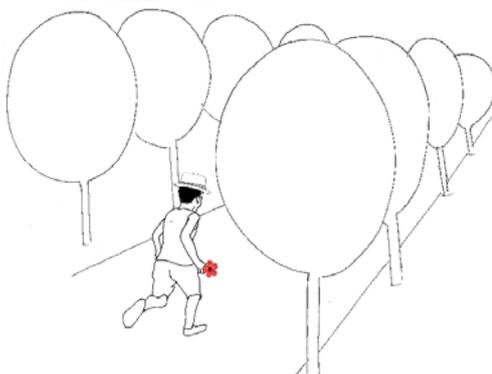
Créer de multiples habitats capables d'abriter la Nature en Ville sous toutes ses formes est une excellente démarche. C'est encore mieux si ces taches de nature urbaine sont reliées entre elles en une trame verte urbaine, voire connectées avec les espaces boisés périphériques (forêts, littoral, etc.). Dans ce cas, on parle de continuités écologiques.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales d'une part (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales d'autre part (corridors écologiques). Les continuités écologiques permettent le maintien d'un tissu vivant favorisant la reproduction, le repos, la nourriture et le déplacement des populations animales et végétales..

Pourquoi le faire ?

Créer une trame verte dans la ville est une manière de créer du lien entre les quartiers. Les grands alignements arborés sur les principaux axes urbains sont souvent des fils conducteurs qui donnent une unité à la ville par-delà les spécificités de chaque quartier traversé. Réfléchir à la place de la Nature à l'échelle globale de la ville permet aussi d'assurer l'équité de sa distribution entre les quartiers et sa cohérence générale.

La trame verte urbaine permet d'assurer aussi la continuité des parcours ombragés dans la ville. Garant d'un certain confort urbain pour les flux piétons notamment, ces itinéraires ombragés constituent un excellent support pour le développement des déplacements doux au sein de la ville. Nature en Ville et gestion des transports urbains gagnent alors à être réfléchis simultanément. En outre, la trame verte permet de souligner la hiérarchisation des voies, les axes principaux accueillant les alignements les plus imposants alors que les petites rues adjacentes sont souvent moins arborées.



Enfin - et c'est sans doute là un des objectifs majeurs - la trame verte urbaine permet de favoriser la pénétration de la petite faune en ville et les échanges biologiques entre les grands ensembles boisés (parcs urbains, littoral, boisements périurbains, etc.). Ces corridors écologiques sont parfois des maillons essentiels entre des boisements situés de part et d'autre de la ville et que l'extension urbaine a scindés. Ils permettent alors aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie, préservant ainsi l'équilibre des écosystèmes.

Fiche 1.6

Direction de l'Environnement et du Logement
DEAL
Guadeloupe

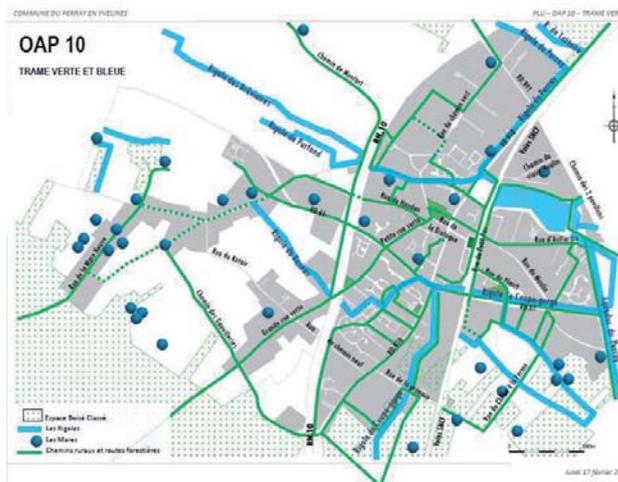


Comment le faire?

Créer une trame verte en ville requiert une vision à grande échelle. Il faut savoir prendre du recul par rapport aux projets ponctuels d'aménagement urbain. L'élaboration ou la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est souvent une très bonne occasion pour mener ce type de réflexion. Ce peut être également dans le cadre d'une démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) proposée par l'ADEME* (v. fiche 4.1). A une échelle plus réduite, la démarche Éco-quartier initiée par la DEAL peut permettre de créer ou renforcer un morceau de la trame verte urbaine.

La trame verte urbaine s'inscrit à l'intérieur du cadre plus large de la Trame Verte et Bleue (TVB), outil d'aménagement du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle globale de la Guadeloupe.

La Trame Verte et Bleue est définie localement par le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) qui fixe les grandes orientations et les enjeux majeurs en matière de continuités écologiques, y compris en ville.



Plan des trames vertes et bleues à l'échelle d'une ville (PLU du Perray en Yvelines)

EN PRATIQUE

Pour la mise en place concrète d'une trame verte urbaine, il est nécessaire de suivre une certaine méthodologie. Pour cela il est possible de s'appuyer sur le référentiel Trame Verte Urbaine (TVU). Quelques questions sont essentielles à se poser :

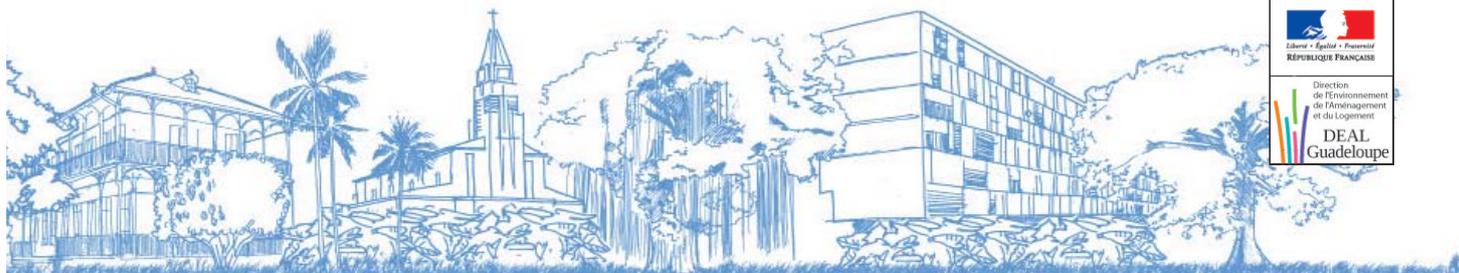
- ▶ quelle est l'offre actuelle d'espaces plantés au sein de la ville ?
- ▶ sont-ils reliés par des alignements arborés, des haies, des noues paysagères, etc. ? Sinon, est-il possible de le faire ? Ou à défaut, est-il possible d'augmenter la densité de ces taches de nature dans la ville par de nouveaux projets plantés ?
- ▶ quels axes urbains mériteraient d'être végétalisés ? Quels y sont les usages urbains, sociaux et récréatifs à concilier avec les enjeux de continuité écologique ?
- ▶ quels sont les milieux naturels situés en périphérie de la ville ? Abrisent-ils des espèces qui nécessitent la création de corridors écologiques pour la survie des populations ? Si oui, suivant quels itinéraires ces espèces pourraient-elles circuler à travers la ville ?

En Guadeloupe, certaines espèces patrimoniales d'oiseaux par exemple nécessitent que l'on renforce les continuités écologiques à travers le territoire, en passant aussi par les villes.

C'est le cas du Martin pêcheur à ventre roux (*Megasceryle torquata*) le long des rivières de Basse-Terre, ou du Pic noir de Guadeloupe (*Melanerpes herminieri*), espèce endémique*, pour les échanges entre ses habitats de Basse-Terre et des Grands Fonds.

Les cours d'eau sont de bons supports pour les trames vertes urbaines. Pour cela, la végétation des berges doit être protégée, ou reconstituée si elle a disparu.

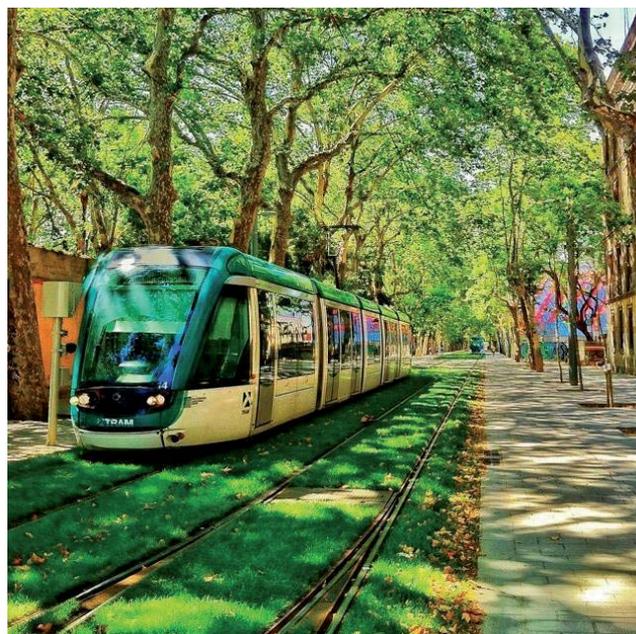
Il s'agit alors de « restauration écologique », ce qui nécessite l'emploi d'espèces végétales naturelles (dites « indigènes »), beaucoup plus aptes à préserver l'équilibre des écosystèmes que les espèces ornementales, presque toutes exogènes*, venues de régions plus ou moins lointaines (Asie, Afrique, etc.).



☛ Quels exemples ?

La Ville de Nantes préconise la plantation des pieds d'arbres (surface au sol correspondant à la fosse de plantation) au moyen de plantes basses, dont une grande partie de plantes indigènes. En plus de limiter les interventions de désherbage qui s'avèrent coûteuses pour le désherbage manuel et polluant pour le désherbage chimique, cela favorise la perméabilité du sol (évite le compactage de la terre par les flux piétons notamment) et sa richesse (davantage d'activité biologique du sol). Cette préconisation permet aussi d'augmenter sensiblement la biodiversité du site et participe aux continuités écologiques à travers la ville. Pour développer son réseau d'arbres d'alignements, la Ville de Nantes programme également la plantation de 100 arbres/an sur un délai de 10 ans.

En outre, puisqu'une grande partie du patrimoine arboré se trouve sur les parcelles privées (estimé à 80 % dans le cas du Grand Lyon), la Ville de Nantes impose pour tous les permis de construire un minimum de 20 % de surface plantée en pleine terre.



Trame verte à Barcelone, en cohérence avec le réseau de transport collectif urbain



Trame verte à Lyon, support des circulations douces et des continuités écologiques sur les berges du Rhône

Fiche 1.6



Direction
de l'Environnement
de l'Aménagement
et du Logement
DEAL
Guadeloupe



➤ Pour en savoir plus...

Dispositions législatives

La loi Grenelle 2 (loi du 29 juin 2010 portant engagement national pour l'environnement, «loi ENE») a modifié le Code de l'Environnement et notamment l'article L.371-1 qui définit la Trame Verte et Bleue :

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

À lire aussi en complément :

- Fiche 0.2,
- Fiche 1.2,
- Fiche 1.3,
- Fiche 1.5,
- Fiche 1.6,
- Fiche 2.2,
- Fiche 2.3,
- Fiche 2.7,
- Fiche 2.9,
- Fiche 2.10,
- Fiche 3.6
- Fiche 4.2

Références

- ▶ **Code de l'urbanisme** : art. L.110, L.121-1 et suivants, L.122-1-1, L.123-1 et suivants
- ▶ **Référentiel TVU**, extrait du rapport « *Trames Vertes Urbaines, de la recherche scientifique au projet urbain* », Nathalie BLANC et Philippe CLERGEAU (Éditions du Moniteur, mai 2013)
- ▶ **SRCE de la Guadeloupe**, intégré au SRPNB (Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité), copiloté par la Région Guadeloupe et la DEAL - prévu pour 2015



Boulevard du Général de Gaulle, Pointe-à-Pitre

Sitographie

- MEDDE : www.developpement-durable.gouv.fr
- centre de ressources Trame verte et bleue : www.trameverteetbleue.fr
- ADEME : www.ademe.fr
- DEAL : www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr
- Région Guadeloupe : www.regionguadeloupe.fr
- Référentiel TVU : www.nature-en-ville.com

Glossaire

- * endémique: Espèces vivantes propres à un territoire bien délimité.
- * ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- * exogène: Qui provient de l'extérieur de la zone géographique concernée, par opposition à endogène